

COMMUNE DE BARENTON

=====

COMPTE –RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2013

=====

Etaient présents : tous les conseillers sauf Ms DUCREUX, LEROUX et Mmes LECROSNIER, HAMELIN

Le conseil municipal de Barenton observe une minute de silence à la mémoire de M. Bernard DORENLOR, Adjoint au Maire, décédé le 12 mai 2013.

Détermination du nombre d'adjoints au maire

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales.

En raison du décès de Monsieur Bernard DORENLOR, adjoint au maire, le 12 mai 2013, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le nombre d'adjoints en fonction au sein de la commune de Barenton.

Les conseillers ont la possibilité :

- soit de maintenir ce nombre à trois, nécessitant l'élection d'un nouvel adjoint au maire ;
- soit de réduire ce nombre à deux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de fixer à 2 (deux) le nombre d'adjoints au maire pour la commune de Barenton.

Election des délégués aux organismes intercommunaux

En raison du décès de Monsieur Bernard DORENLOR, adjoint au maire, il est nécessaire de procéder à l'élection de nouveaux délégués au sein des organismes intercommunaux dont M. DORENLOR était membre.

Le résultat de cette élection désigne Mme Nadège LACHAPELAYS, comme déléguée titulaire à la communauté de communes du Mortainais, M. Jean-Pierre BISSIÈRE, délégué titulaire du SIVOM de Barenton et M. Gérard HANTRAIS, délégué suppléant du SIVOM de Barenton.

Les délégués intercommunaux sont désormais les suivants :

Communauté de communes du Mortainais :

Délégués titulaires :

Mme Thérèse POTTIER
M. Patrick LEBLANC
M. Gérard HANTRAIS
M. Jean-François LEROUX
M. Bernard DUCREUX
M. Ludovic GÉRARD
Mme Françoise HAMELIN
Mme Nadège LECHAPELAYS

COMMUNE DE BARENTON



Délégués suppléants :

M. Jean-Pierre BISSIÈRE
Mme Anita LECROSNIER
M. Jérôme TURCZELL
M. Michel GEFFROY
Mme Thérèse JOUBIN
Dr Hubert GUESDON

SIVOM de Barenton :

Délégués titulaires :

Dr Hubert GUESDON
M. Ludovic GÉRARD
Mme Nadège LECHAPELAYS
M. Bernard DUCREUX
M. Jean-Pierre BISSIÈRE

Délégués titulaires :

M. Jérôme TURCZELL
Mme Anita LECROSNIER
M. Michel GEFFROY
Mme Françoise HAMELIN
M. Gérard HANTRAIS

Election aux divers conseils d'administration

En raison du décès de Monsieur Bernard DORENLOR, adjoint au maire, il est nécessaire de procéder à l'élection de nouveaux délégués au sein des conseils d'administration d'organismes extérieurs dont M. DORENLOR était membre. Le résultat de cette élection est le suivant :

OGEC :

Dr Hubert GUESDON

Association AIDER :

M. Michel GEFFROY

Election des délégués aux commissions communales

En raison du décès de Monsieur Bernard DORENLOR, adjoint au maire, il est nécessaire de procéder à l'élection de nouveaux délégués au sein des commissions dont M. DORENLOR était membre. Le résultat de cette élection est le suivant :

Commission des Finances :

M. Patrick LEBLANC

COMMUNE DE BARENTON



Mme Anita LECROSNIER
M. Jérôme TURCZELL
M. Jean-Pierre BISSIÈRE

Commission des Bâtiments Communaux, Travaux de Bâtiments, Cimetières :

M. Jean-François LEROUX
M. Michel GEFFROY
Mme Françoise HAMELIN
M. Bernard DUCREUX
M. Jérôme TURCZELL

Acquisition de la maison située au 140 rue du Mont-Saint-Michel

Vu la délibération du 14 mars 2013 approuvant le principe d'achat de la maison de Mme Simone BOUTRY, située au 140 rue du Mont-Saint-Michel.

Me Jérôme TURCZELL, notaire en charge de la vente de cette maison, se retire du conseil municipal.

Après négociation avec les héritiers de Mme BOUTRY et visite du service des domaines, permettant d'obtenir une évaluation financière de la maison de Mme BOUTRY, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a transmis à Me TURCZELL une proposition d'un montant de 22 500,00 € pour l'achat de la maison et du terrain cités précédemment (parcelles AC n° 55 et 56).

Cette offre a été acceptée par les héritiers de Mme BOUTRY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir la maison et le terrain appartenant à Mme Simone BOUTRY (parcelles AC n° 55 et 56), situés au 140 rue du Mont-Saint-Michel, pour la somme forfaitaire de 22 500,00 € ;
- Désigne Me Jérôme TURCZELL, notaire à Barenton, pour établir les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer l'acte d'acquisition.

Eparage des voies communales

L'éparage des bordures de voies communales était une compétence exercée par la communauté de communes de la Sélune. La prochaine mise en œuvre des statuts de la communauté de communes du Mortainais devrait voir le transfert de cette compétence à la commune.

Afin de ne pas perdre de temps dans le choix de l'entreprise chargée de ces travaux, Monsieur le Maire a lancé une consultation.

Trois entreprises ont transmis une offre :

- SARL BAGOT, du Teilleul ;
- ANFRAY André, de Notre-Dame-du-Touchet ;
- SARL LAGOGUÉE, de Lapenty.

Les montants de ces offres ont été fixés sur une base horaire de travail de 251 heures et 30 minutes.

COMMUNE DE BARENTON



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir la proposition de l'entreprise SARL BAGOT, du Teilleul, pour un montant de 9 355,80 € HT. Le montant de l'heure de travail est 37,20 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer tous documents se rapportant à ce marché.

Aménagement d'une rampe d'accès à l'église – Pose d'un enrobé

Les travaux d'aménagement d'une rampe d'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite, sont actuellement en cours de réalisation. Ce chantier est assuré par les agents techniques communaux.

Afin de prévoir la pose d'un enrobé sur cette rampe, Monsieur le Maire a lancé une consultation en vue d'obtenir un devis.

Une entreprise a répondu à cette consultation :

- MONGODIN, du Teilleul.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir la proposition de l'entreprise MONGODIN, du Teilleul, pour un montant de 720,00 € HT ;
Ces travaux verront la pose d'un enrobé à chaud 0/6 à raison de 100kg/m².
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer le devis.

Appartement au-dessus de la Poste – Installation d'un chauffe-eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'achèvement des travaux de l'appartement au-dessus de la Poste, il est apparu nécessaire de poser un chauffe-eau dans le grenier de la mairie afin de garantir un approvisionnement constant en eau chaude à cet appartement.

Monsieur le Maire a lancé une consultation auprès d'entreprises spécialisées.

Deux entreprises ont transmis une offre :

- SARL MASSELIN-LETOURNEUR, de Ponts ;
- Damien JAMES, de Barenton.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir la proposition de l'entreprise SARL MASSELIN-LETOURNEUR, de Ponts, pour un montant de 1 259,57 € HT ;
Ces travaux verront la pose d'un chauffe-eau de 300 l, d'un bac de rétention et la modification nécessaire de la plomberie ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer le devis.

Réfection de la toiture du château de Bonnefontaine

La bonne conservation du château de Bonnefontaine nécessite de lancer des travaux de réfection de la couverture en ardoise.

COMMUNE DE BARENTON



Le détail de ces travaux est le suivant :

- Retrait des anciennes ardoises et pose de nouvelles ardoises d'Espagne avec crochet inox 18 % fil de 2,7 ;
- Pose de chéneaux, de noues, de bavettes et de faitage en zinc naturel ;
- Nettoyage des cheminées, réfection des joints défectueux, traitement hydrofuge et antimousse ;
- Pose et dépose de l'échafaudage.

Une consultation a été lancée en vue d'obtenir un devis pour ces travaux. Deux entreprises ont transmis une proposition :

- Jérôme ISIDOR, de Barenton ;
- Ets PICAULT, de Domfront (Orne).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir la proposition de l'entreprise Jérôme ISIDOR, de Barenton, pour un montant de 46 953,10 € HT réparti comme suit :
 - o Réfection de la couverture : 31 193,10 € HT ;
 - o Réfection et nettoyage cheminée : 1 400,00 € HT ;
 - o Echafaudage : 14 360,00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer tous documents se rapportant à ce marché.

Vente des anciennes illuminations de Noël

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de la commune de Moulins pour acquérir les anciennes illuminations de Noël de Barenton. Cette proposition est d'un montant de 600,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de vendre les anciennes illuminations de Noël à la commune de Moulins, contre le versement d'une somme de 600,00 €.

Vente d'un linteau en granit

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de M. Antoine GIROIS, domicilié à Barenton, d'acquérir un linteau de granit, d'une longueur d'environ 2 mètres, appartenant à la commune de Barenton. La proposition financière de M. GIROIS, pour ce bloc, est de 200,00 €

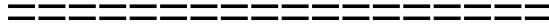
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de vendre un linteau de granit à M. Antoine GIROIS, contre le versement d'une somme de 200,00 €.

Résiliation de bail

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ de Mme Marie-Thérèse JEHAN, locataire de l'appartement n° 1, situé au 210 rue John Kennedy, au 1^{er} avril 2013.

COMMUNE DE BARENTON



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la résiliation du bail de Mme Marie-Thérèse JEHAN au 1^{er} avril 2013 pour l'appartement n° 1 situé au 210 rue John Kennedy.

Agence postale de Barenton

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet d'aménagement de l'agence postale de Barenton.

Après étude des plans de ce chantier, Mme LEVANNIER, responsable de la maison des services publics, a souhaité la création d'un troisième bureau. Ce souhait pourra être accordé par la pose d'une cloison supplémentaire au fond de la salle principale.

Cette modification des travaux pourra être intégrée dans un prochain avenant au lot n° 2 du marché.

Monsieur le Maire souhaite également mettre en place une commission chargée de procéder au recrutement de la personne qui assurera la gestion de l'agence postale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de mettre en place une commission chargée du recrutement de la personne assurant la gestion de l'agence postale. Ses membres en seront :

Dr Hubert GUESDON
Mme Thérèse POTTIER
M. Jean-Pierre BISSIÈRE
M. Vincent BIGOT, secrétaire de mairie

Aménagement de l'agence postale et de la maison des services publics – Lot n° 1 – Désamiantage

Vu le marché public passé en procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Vu la délibération du 2 mai 2013 autorisant Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture des plis du lot n° 1 – Désamiantage – et à choisir le candidat.

Vu les entreprises consultées par courrier transmis le 18 avril 2013, avec une demande de réponse pour le 3 mai 2013 au plus tard ;

Deux entreprises ont transmis aux services de la mairie une offre pour le lot n° 1 – Désamiantage :

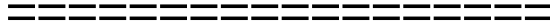
- L.M.C.3Y SARL, de Montigny, pour un montant de 12 720,00 € HT ;
- AB Construction, de Saint-Germain-sur-Ay, pour un montant de 22 721,99 € HT.

Monsieur le Maire, après ouverture des plis et étude des offres, a décidé de retenir la proposition de l'entreprise L.M.C.3Y SARL, de Montigny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la décision de Monsieur le Maire de retenir, pour le lot n° 1 – Désamiantage – l'offre de l'entreprise L.M.C.3Y SARL d'un montant total de 12 720,00 € HT ;

COMMUNE DE BARENTON



- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant au marché et à donner ordre de service.